

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

Extension de l'entrepôt logistique LIDL - Communes de Honguemare-Guenouville et Bosgouet

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1a. ICPE soumises à autorisation
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39a. Construction soumise à permis de construire. Surface de plancher créée supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup>

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par arrêté préfectoral du 27 mai 2016, la société LIDL est autorisée à exploiter un entrepôt de stockage sur la commune de Honguemare-Guénouville et Bosgouet. Cet arrêté est présenté en annexe (annexe 7). Le projet consiste en l'extension de cet entrepôt par l'ajout d'une cellule d'environ 10000m<sup>2</sup> (appelée cellule 0) dans le prolongement de l'entrepôt existant et d'un bâtiment dit Bâtiment Bis, d'environ 10000 m<sup>2</sup> et implanté à 60m du bâtiment existant.

L'entrepôt existant sera conservé et aucun travaux de démolition n'est prévu

Le terrain sur lequel est implanté l'entrepôt, présente une surface totale d'environ 15 hectares. De nouvelles parcelles seront acquises pour la réalisation du bâtiment Bis (lots de la ZAC du Roumois).

L'extension servira au stockage de produits secs dédiés aux magasins LIDL. Pour le bâtiment Bis, un local de charge sera créé et une étude sera réalisée pour dimensionner les nouveaux besoins en terme d'extinction automatique et de chaufferie.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est avant tout d'augmenter les capacités de stockage et optimiser les flux du site.

Les produits stockés seront de même nature que les produits déjà présents sur le site.

L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 9 mois pour créer les extensions, et 6 mois de travaux pour moderniser l'entrepôt existant.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

Durant la phase travaux, l'exploitation de la base logistique actuelle se poursuivra. Une importante organisation sécurité sera donc mise en place afin de permettre cette coactivité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme toute plateforme logistique, dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la réception et l'expédition de marchandises. Dans le cas présent, il s'agit de l'activité logistique de LIDL. Ainsi les produits stockés seront des produits de grande consommation : produits alimentaires secs, et produits non-alimentaires destinés à la grande distribution.

Tout comme l'entrepôt existant, la nouvelle cellule sera constituée d'une zone de réception, d'une zone de stockage et d'une zone de préparation/expédition.

Le bâtiment bis comportera une zone dite CONSOMAG de 2265 m<sup>2</sup> dédiée au stockage de petit matériel pour les magasins (non destinés à la vente) et une zone de 7579 m<sup>2</sup> de produits dédiés à vente. Le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse, racks ou racks dynamiques. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

Les aménagements connexes à l'entrepôt (voies de circulation zones de stationnement, bassins..) seront réadaptés aux besoins du projet.

Aucun effluent industriel ne sera généré. Les rejets aqueux seront uniquement les eaux usées domestiques des bureaux et locaux sociaux et les eaux pluviales de voiries et de toiture. Les locaux techniques seront réadaptés dans le cadre de l'extension.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire et sera soumis à autorisation environnementale.

Au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, le projet pris indépendamment relève de la rubrique 1510 relève d'ores et déjà du régime de l'autorisation (l'entrepôt existant est déjà autorisé par arrêté du 27 mai 2016). Ainsi, après validation de la démarche retenue par l'inspection des installations classées, une demande d'autorisation environnementale sera réalisée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain ( surface aggrandie de 31 385 m <sup>2</sup> )	182 370 m <sup>2</sup>
Emprise sol bâtiment existant	41 540 m <sup>2</sup>
Surface de plancher extension	19 982 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parc d'activité du Roumois  
27310 HONGUEMARE GUENOUVILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 4 9 ' 4 4 " 39E Lat. 4 9 ° 2 1 ' 4 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Bâtiment existant : Arrêté préfectoral du 27 mai 2016

Le dossier initial de demande d'autorisation d'exploiter comportait notamment une étude d'impacts et une étude de dangers, dans lesquels les effets de l'implantation du site sur l'environnement avaient été étudiés.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 26 avril 2012 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières du réseau national relevant de l'Etat dans le département de l'Eure
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour, pas de de zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Toutefois, au regard des inventaires réalisés et de la végétation présente, il est prévu une étude complémentaire (relevés phytosociologiques et sondages pédologiques) afin d'identifier si les terrains du projet répondent à la définition de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - au titre de la Directive Habitats : ZSC FR2300123 - Boucles de la Seine Aval, à environ 2,9 km au Nord du projet. - au titre de la Directive Oiseaux : ZPS FR2310044 - Estuaire et marais de la Basse Seine à environ 4,1 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est : - La vallée de la Seine - boucle de Roumare à environ 6 km à l'Est du projet

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel n'est réalisé. L'eau potable sur le site est issue du réseau d'adduction de la commune sur le site, elle est utilisée pour le refroidissement des condenseurs et pour les usages domestiques. Aucune augmentation significative n'est attendue (pas de nouvelles installations industrielles). L'augmentation sera liée d'une part à l'évolution des effectifs (+80 personnes sur 5 ans) et d'autre part au fonctionnement des autolaveuses. Les besoins en eau incendie sont quant à eux assurés en partie par le réseau et le complément par réserves.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va nécessiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté en zone d'activités dédié à ce type d'activités. Au vu de la nature de l'activité (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées au trafic, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de voiries traitées, eaux sanitaires traitées par une STEP, produits liquides placés sur rétention), le site ne va pas générer de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité. Un prédiagnostic environnemental a été réalisé /
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR2300123 - Boucles de la Seine Aval, à environ 2,9 km au Nord du projet. Il s'agit pour mémoire d'un site classé au titre de la Directive Habitats. Au regard de sa distance et des impacts du projet, il n'aura pas d'incidence sur les espèces ayant permis le classement de la zone.  ZPS FR2310044 - Estuaire et marais de la Basse Seine à environ 4,1 km au Nord du projet. Il s'agit pour mémoire d'un site classé au titre de la Directive Oiseaux

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Honguemare-Guenouville et Bosgouet ne sont pas soumises à un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques suivants: - Risque sismique de niveau 1 : très faible. - Mouvement de terrain *Retrait / gonflement des argiles : alea faible au droit du site *Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) : présence de cavités souterraines abandonnées en bordure de site. Pas de PPRN associé
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site. Il est rappelé que le site est déjà existant (60 PL/jour en réception et 40 PL en expédition). Avec le projet, le trafic global de la plateforme s'élèvera à 130 PL ce qui est négligeable au regard du trafic routier global existant (site bordé par de grands axes et notamment les autoroutes A13 et A28). Les effets des installations du projet sur la santé des populations voisines sont négligeables.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité existante sur le site engendre déjà du trafic. L'augmentation du trafic de type poids lourds sera limitée au strict nécessaire pour l'exploitation (il est à noter que la demande d'autorisation initiale prévoyait déjà un trafic de 160 PL supérieur à ce qui sera réellement mis en place). Le trafic de véhicules légers est lié au personnel du site (effectif total actuel de 214 personnes avec augmentation prévue de 80 personnes sur 5 ans) et aux visiteurs. La demande initiale prévoyait déjà un trafic quotidien de 260 VL.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit du projet sont principalement dues au trafic routier. Le site est affecté par le bruit de l'autoroute A13 classée en catégorie 1, de l'autoroute A28, la RD313E et la RD675 classées en catégorie 3 selon le classement sonore routier du département de l'Eure (AP du 13/12/2011)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées : - au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO <sub>2</sub> , CO, NO <sub>x</sub> , poussières). Les effets associés avaient déjà été étudiés dans l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. - au rejet des installations de combustion de la chaufferie au Gaz Naturel et des motopompes sprinkler. Ces installations sont déjà présentes. Dans le cadre du projet, les locaux techniques seront réadaptés.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets du site sont constitués par : - les eaux usées - les eaux pluviales Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les rejets des eaux usées iront dans le réseau existant vers le réseau public d'assainissement vers la station d'épuration communale
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt et son environnement proche, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux seront dirigées vers les réseaux de la ZAC après écretement par des bassins dédiés sur le site. Dans le cadre du projet, de nouveaux bassins seront créés, et des séparateurs hydrocarbures seront mis en place.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de logistique génère peu de type de déchets.  Les déchets produits par l'extension seront principalement des déchets non dangereux et notamment des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets dangereux seront principalement liés aux opérations de maintenance et éventuels emballages souillés.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL NORMANDIE a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site depuis 2016. Aucun projet n'a été identifié.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement. Ces dispositions sont associées :

- à l'intégration paysagère: extension en continuité de l'existant, respect des prescriptions de la zone...
- au trafic routier : entrepôt accessible par de grands axes, dimensionnement des voiries et des zones de stationnement...
- à la gestion des eaux : séparation des effluents et traitement adapté, dimensionnement des bassins...
- à la gestion des émissions atmosphériques : conception des installations, opérations d'entretien et maintenance...
- à la gestion des déchets: séparation des déchets, stockages adaptés, choix des filières de valorisation et d'élimination...
- aux émissions sonores : pas d'activité bruyante sur le site, surveillance des niveaux sonores...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

ANNEXE 7 - LIDL HONGUEMARE AP20160527  
ANNEXE 8 - NOTICE ACCOMPAGNEMENT CERFA

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rungis

le, 01/04/2020

Signature

